

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité
Syndical du 1^{er} juillet 2021

Date de la convocation	21/06/2021
-------------------------------	-------------------

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	11
Nombre d'excusés	1
Nombre de procurations	1
Vote	
- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

05/07/2021

Et publication le

05/07/2021

Date d'affichage

05/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MELIET Nicolas, TINTANÉ Isabelle.

Excusé : M. DESJARDINS Lionel.

Procuration : Mme Barbara NETO à M. Michel GABAS.

Absents : BARSACQ Franck, CAMAZZOLA Robert, BOISON Maurice, DUBOS Patrick, DUPRONT Didier, MAURAS Marie-Claude, THIEUX-LOUIT Véronique, TOUHE-RUMEAU Christian.

A été nommé **secrétaire de séance** :
M. Vincent GOUANELLE

Délibération N°7 – 01/07/2021 - 8.4

Nature de l'acte : 8.4

Approbation du projet « lancement d'une étude avec une école universitaire de design pour la conception d'un

village gourmand Gers – Armagnac installé dans les événementiels » porté par le PETR dans le cadre du volet B du PNA « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État).

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre du volet B « consolidation des PAT » (mesure 13 du Plan de relance de l'État) du PNA, le PETR du Pays d'Armagnac a la possibilité de porter des projets et d'en obtenir le financement selon les conditions posées par ce dispositif.

Lors de la formation-action, menée dans le cadre du Contrat de transition écologique, pour le rapprochement entre les organisateurs d'événements et les producteurs locaux un projet innovant a été proposé par les acteurs socio-professionnels.

Il consiste en la création d'un espace dédié à la présentation et à la valorisation d'une restauration durable de qualité au cœur des grands événements gersois : festivals, compétitions sportive, séminaires, etc.

Afin de poursuivre cette réflexion, le PETR propose de recourir aux techniques du design pour travailler cette problématique et apporter des solutions opérationnelles, en plaçant l'utilisateur (l'organisateur d'événement, le producteur, le visiteur) au centre des solutions envisagées.

Le PETR souhaite mobiliser sur ce sujet des étudiants en MASTER, de l'école du design de Montauban (ISCIID), antenne de l'université Jean- Jaurès de Toulouse. Le but est de concevoir des modules mobiles et démontables pouvant accueillir des marchés de producteurs, des espaces de rencontres et d'exposition, des équipements de démonstration culinaire.

Cet espace devra présenter les valeurs du Gers et du Pays d'Armagnac, selon une plateforme de marque proposée par les étudiants et validée par le PETR et le Département du Gers.

Ce projet, d'un intérêt supra-territorial, sera expérimenté sur le territoire du Pays d'Armagnac pour être ensuite étendu à l'ensemble du Gers. L'étude prendra ainsi en compte l'identité du Gers et de l'ensemble de ses territoires, dont l'Armagnac.

Compte tenu de la dimension départementale de ce projet, le conseil départemental du Gers en portera l'ingénierie financière par sa candidature au volet B du PNA et sera l'intermédiaire payeur du PNA au bénéfice du PETR Armagnac, maître d'ouvrage du projet.

Le coût de réalisation du projet est de 20 000 €.

Le président rappelle que le cout de cette opération fait l'objet d'une demande de financement à 100% dans le cadre du volet B du PNA/ mesure

13 du Plan de relance de l'État. Il est aussi à préciser que ce projet sera intégré au programme d'actions porté par le Conseil Départemental du Gers dans le cadre du volet B. En d'autres termes : le PETA du Pays d'Armagnac est le maître d'ouvrage de l'étude et le Conseil Départemental reversera la subvention acquise dans le cadre du volet B du PNA au PETA au titre de partenaire bénéficiaire.

Une convention de partenariat entre l'université Jean Jaurès et le PETA sera soumise ultérieurement à l'approbation du Comité Syndical.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE le projet « étude pour la conception d'un village gourmand » et la demande de subvention correspondante au volet B du PNA / mesure 13 du plan de relance de l'État.

- AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette candidature.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
M . Michel GABAS**

